

<b>AP3-Application de la réglementation sur le débroussaillage</b>	<b>Priorité ***</b>
<p><b>Objectifs</b></p> <p>Harmoniser et intensifier les actions destinées à faire appliquer les OLD</p>	
<p><b>Situation au début du plan et justification</b></p> <p>L'augmentation de l'auto résistance des constructions est, lors des grands incendies, le préalable nécessaire à l'utilisation opérationnelle des ouvrages de DFCI par les moyens de secours.</p> <p>Des actions ont été entreprises au cours de ces dernières années pour mieux faire respecter les obligations légales de débroussaillage, notamment celles qui concernent les constructions (réunions publiques en mairie, formation des élus, comités de secteur,...).</p> <p>Ces actions sont à systématiser. La coordination des acteurs est également souhaitable.</p>	
<p><b>Principales mesures</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Poursuivre les actions de formation et d'information spécifiques réalisées au niveau communal ou en direction des communes (comités de secteur, réunions publiques organisées par les CCFF, travaux réalisés par les comités de secteur du Conseil Général, module de formation organisé par l'Association des Communes Forestières,...). Entreprendre des actions de formation</li> </ul>	

en direction des entreprises, qui méconnaissent parfois les textes réglementaires, alors qu'elles sont en contact direct avec les particuliers qui s'en remettent « aux professionnels »

- ◆ Engager de nouvelles actions en direction des agents verbalisateurs (harmonisation des méthodes entre communes et ONF, après validation des acteurs concernés), des entreprises de débroussaillage (fourniture de supports de communication), des particuliers (information directe, notamment des résidents temporaires), des acquéreurs (information pour les constructions nouvelles au moment de la délivrance du permis),...
- ◆ Développer un service d'assistance aux petites communes ne disposant pas de moyens technologiques performants (TABLET PC, SIG, cadastre numérique,...) afin qu'elles puissent disposer de cartes et d'inventaires communaux clarifiant le champ d'application des textes (action à mener en parallèle de la diffusion de l'Information Géographique de données de références en développant un outil simple de représentation cartographique des OLD à l'échelle communale)
- ◆ Renforcer les actions de contrôle et de verbalisation de manière à réduire le temps entre deux passages dans une même propriété et augmenter l'efficacité des actions de mise en demeure
- ◆ Aider les communes pour la réalisation des débroussaillages d'office (assistance juridique, soutien financier pour les communes n'ayant pas les moyens de faire l'avance du coût des travaux,...)
- ◆ Établir un plan d'action annuel destinée à coordonner les actions entreprises par les différents services en vue

<p>de partager les segments d'actions (information, assistance technique, contrôle,...), voire les segments géographiques, afin d'optimiser l'action globale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Reconstituer régulièrement le questionnaire sur le débroussaillage auprès des mairies et faire un diagnostic des actions menées dans le cadre des OLD</li> <li>◆ Développer une base de données commune, mise à jour annuellement, à l'usage des agents contrôleurs et verbalisateurs, à partir d'un modèle de fiche de contrôle harmonisé, centralisé par la DDAF pour faciliter leur démarche de vérification annuelle</li> </ul>	
<p><b>Actions liées</b></p> <p>AP1 et AI5</p>	<p><b>Financements potentiels</b></p> <p>État (CFM 202, Convention Nationale Patrouille ONF)</p>
<p><b>Massifs prioritaires</b></p> <p>Tous, en priorité les communes possédant une surface étendue d'habitat diffus et celles dans lesquelles il existe déjà un comité de secteur</p>	<p><b>Intervenants principaux (pilote)</b></p> <p>DDAF, Conseil Général, COFOR, ADCCFF, ONF, Communes, Conseil Régional</p>

<b>Moyens</b>	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Budget global : dont État	0 0	15 15	15 15	15 15	15 15	15 15	15 15	
Temps : APFM FS ONF								
<b>Indicateurs</b>	150	175	200	225	250	275	300	
	Intitulé							Valeur 2015
	% constructions contrôlées conformes à l'arrêté préfectoral							45%
	Nombre de communes ayant une carte communale des OLD							50
								90%